

La Défense, le 12 août 2025

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre épargne salariale et retraite, vous détenez des parts du Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 – part F du FCPE^① HSBC EE HORIZON.

Quels changements vont intervenir sur votre Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 ?

Les membres du Conseil de Surveillance du FCPE HSBC EE HORIZON se sont réunis le 17 octobre 2024.

Au cours de cette réunion, il a été rappelé la date d'échéance au 31 décembre 2024 du Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024.

Il a donc été décidé de transférer la totalité de l'actif du Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024, dit compartiment absorbé, vers le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE, dit compartiment absorbant, nourricier^② du FCP^③ maître HSBC ESG EURO MONEY MARKET, du FCPE HSBC EE HORIZON.

Dans un premier temps, afin de respecter la composition de l'actif du futur compartiment absorbant, celui-ci ne pouvant détenir que des parts du FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET, le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 sera transformé en compartiment nourricier du FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET.

Cette évolution aura pour effet la modification de l'orientation de gestion du Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024.

Toutefois, conformément à sa stratégie d'investissement qui repose sur le principe de la « dégressivité » progressive du risque de marché de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire, il présente dès à présent un profil monétaire tout comme le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE.

Puis, dans un second temps, le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 sera fusionné par transmission d'actifs vers le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE.

^① Fonds Commun de Placement d'Entreprise

^② Fonds maître / Fonds nourricier : un fonds nourricier est un fonds dont l'actif est investi en totalité et en permanence en parts d'un autre fonds, appelé fonds maître, et à titre accessoire en liquidités. De par son investissement dans le fonds maître, qui lui investit directement sur les marchés financiers, le fonds nourricier adopte la même orientation de gestion que celui-ci.

^③ Fonds Commun de Placement

HSBC Global Asset Management (France)

Siège social : Immeuble Coeur Défense - 110, Esplanade du général de Gaulle - 92400 Courbevoie
Web: www.assetmanagement.hsbc.fr

Société anonyme au capital de 8 050 320 euros – Société de gestion de portefeuille
SIREN 421 345 489 RCS Nanterre – GP99026
N° ADEME : FR364676_01LUSG

Le compartiment absorbé et le compartiment absorbant étant tous deux investis sur le même FCP maître HSBC ESG EURO MONEY MARKET, l'opération de fusion n'aura pas d'impact sur le profil rendement / risque de votre investissement.

A l'issue de la fusion, vos avoirs gérés dans la part F du Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 seront gérés dans la part F du Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE.

Le nombre de parts du compartiment absorbant que vous recevrez en échange des parts du compartiment absorbé sera calculé sur la base d'une parité d'échange dont les modalités sont définies en annexe (2).

Quand ces opérations interviendront-elles ?

L'AMF a délivré son agrément à la transformation et à la fusion du Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 le 25 juillet 2025.

Ces opérations entreront en vigueur :

- le 8 octobre 2025 (sur la base de la valeur liquidative du 7 octobre 2025) pour la transformation en compartiment nourricier puis
- le 14 octobre 2025 (sur la base des valeurs liquidatives du 13 octobre 2025) pour la fusion par absorption par le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE.

Attention :

Pour les besoins de la fusion, les ordres de souscription, d'arbitrage et de rachat portant sur votre Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 – part F ne seront plus traités à compter du 9 octobre 2025 - après 12 heures (ordres reçus par courrier) et du 9 octobre 2025 – après 23h59 (ordres reçus par Internet / application mobile).

Tout ordre passé par la suite sera traité sur le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE – part F à partir du 16 octobre 2025 (sur la base d'une nouvelle demande).

Votre Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 – part F ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres avant l'opération de fusion sera celle du 10 octobre 2025.

Si vous avez un ordre avec une valeur plancher en attente et non exécuté sur la valeur liquidative du 10 octobre 2025, celui-ci sera annulé.

La fusion n'aura aucune incidence sur le montant ou la durée de blocage de vos avoirs. Elle se fera sans frais.

La fusion sera effectuée sous le contrôle du Commissaire aux Comptes du compartiment absorbé et du compartiment absorbant. Elle sera réalisée par HSBC Global Asset Management (France), conjointement avec CACEIS Bank, et NATIXIS Interépargne adressera à chaque porteur de parts un relevé de compte récapitulatif du nombre de parts qu'il détient dans le nouveau compartiment.

Si l'opération envisagée ne vous convenait pas, vous disposez de la faculté de demander, à tout moment, sans frais, le remboursement de vos avoirs disponibles sur le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 – part F et sur le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE – part F ou de demander, jusqu'au 9 octobre 2025 - 23h59, sans frais, un arbitrage de vos avoirs disponibles et/ou indisponibles vers un autre support de placement prévu par le dispositif d'épargne salariale de votre Entreprise dans les conditions que celui-ci prévoit.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement / risque de votre investissement ?

Phase 1 : Transformation en compartiment nourricier et modification consécutive de l'orientation de gestion du Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024

Modification du profil de rendement / risque : OUI

Augmentation du profil de risque : NON

Augmentation potentielle des frais : NON

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : TRES SIGNIFICATIF^④



Vous trouverez, en annexe (1), un comparatif des performances passées sur 1 an glissant (du 30/04/24 au 30/04/25) du Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 - part F et du Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE - part F.

^④ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Phase 2 : Fusion du Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024

Modification du profil de rendement / risque : NON

Augmentation du profil de risque : NON

Augmentation potentielle des frais : NON

Ampleur de l'évolution du profil de de rendement / risque : NON SIGNIFICATIF^⑤



Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?

Ces opérations n'entraînent aucune conséquence fiscale et sociale pour vous.

Quelles sont les principales différences entre le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 – part F dont vous détenez des parts actuellement et le futur Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE – part F ?

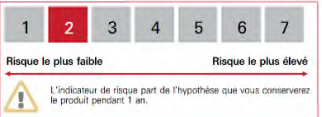
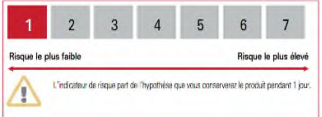
Après avoir été transformé en compartiment nourricier dans un premier temps, le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 sera fusionné dans un second temps.

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement.

	HSBC EE HORIZON 2022-2024 – part F (compartiment absorbé)		HSBC EE HORIZON MONETAIRE – part F (compartiment absorbant)
	Avant le 08/10/25	A compter du 08/10/25	A compter du 14/10/25
Régime juridique et politique d'investissement			
Classification	Aucune.	Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.	
Objectif de gestion*	Rechercher à optimiser le couple rendement / risque pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2022, 2023 ou 2024. Dans ce cadre, afin de chercher à diminuer le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années, la proportion d'actifs risqués sera réduite progressivement au bénéfice d'actifs faiblement risqués au détriment du potentiel de performance qui se réduira également au cours du temps.	Chercher à surperformer l'€STR + 0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part, en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers ISR d'émissions satisfaisant à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.	
Durée de placement recommandée	1 an minimum.	1 jour minimum.	
Indicateur de référence	Aucun.	€STR.	
Changement de méthode de sélection des titres*	Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 est transformé en compartiment nourricier du FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET – part ZC.		Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 fusionne dans le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE.
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	Non. Le processus de sélection des titres repose sur des critères financiers.	Oui. Le processus de sélection des titres repose sur des critères extra-financiers par la sélection des émetteurs, en suivant des critères E.S.G., selon une approche de type Best in universe et sur des critères financiers.	

* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 25 juillet 2025.

⑤ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

(suite)	HSBC EE HORIZON 2022-2024 – part F (Compartiment absorbé)		HSBC EE HORIZON MONETAIRE – part F (Compartiment absorbant)
	Avant le 08/10/25	A compter du 08/10/25	A compter du 14/10/25
Modification du profil de rendement / risque*			
Niveau de risque sur une échelle de 1 à 7*			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risque*			Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
	Risque de gestion discrétionnaire [0%]	Risque de gestion discrétionnaire [0%-100%]	+
	Risque de contrepartie [0%]	Risque de contrepartie [0%-10%]	+
	Risque lié aux interventions sur les marchés à terme [0%]	Risque lié aux interventions sur les marchés à terme [0%-10%]	+
	Risque de conflits d'intérêt potentiels [0%]	Risque de conflits d'intérêt potentiels [0%-10%]	+
	Risque lié à la gestion des garanties financières [0%]	Risque lié à la gestion des garanties financières [0%-10%]	+
	Risques liés à la composition de l'actif dans le temps [0%-100%]	Risques liés à la composition de l'actif dans le temps [0%]	-
	Risque actions [0%-100%]	Risque actions [0%]	-
	Risque de change [0%-100%]	Risque de change [0%-10%]	-
	Risque associé à l'investissement sur les marchés émergents [0%-20%]	Risque associé à l'investissement sur les marchés émergents [0%]	-
	Risque "High Yield" ou spéculatif [0%-10%]	Risque "High Yield" ou spéculatif [0%]	-
	Risque associé aux petites valorisations [0%-10%]	Risque associé aux petites valorisations [0%]	-
	Risque de liquidité [0%-10%]	Risque de liquidité [0%]	-
Frais			
Frais maximums	<u>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion (frais directs)</u> A la charge du Compartiment A partir du 01/01/23 - 0,30% TTC l'an maximum de l'actif net du compartiment incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an).		<u>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion (frais directs)</u> A la charge du Compartiment 0,20% TTC l'an maximum de l'actif net du compartiment incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an).
	<u>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) (frais indirects)</u> A la charge du Compartiment 0,20% TTC l'an maximum de l'actif net des OPC sous-jacents.	<u>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) (frais indirects)</u> A la charge du Compartiment 0,03% TTC l'an maximum de l'actif net du FCP maître.	
Frais courants	0,38% (exercice 2024)**		0,19% (exercice 2024)**

* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 25 juillet 2025.

** Taux correspondant aux coûts récurrents affichés dans le DIC

(suite)	HSBC EE HORIZON 2022-2024 – part F (Compartiment absorbé)		HSBC EE HORIZON MONETAIRE – part F (Compartiment absorbant)	
	Avant le 08/10/25	A compter du 08/10/25	A compter du 14/10/25	
Commission de souscription non acquise au Compartiment	A la charge de l'Entreprise ou des porteurs de parts selon les dispositions prises au sein de chaque entreprise 1 % maximum de frais destinés à être rétrocédés à des tiers.		A la charge de l'Entreprise ou des porteurs de parts selon les dispositions prises au sein de chaque entreprise 0,50 % maximum de frais destinés à être rétrocédés à des tiers.	
Modalités de souscriptions / rachats				
Swing Pricing	Oui		Non	

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Afin de vous permettre de prendre connaissance de l'ensemble des caractéristiques du Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE – part F, nous vous communiquons en pièce jointe son document d'informations clés (DIC).

Le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON vous sera remis sur simple demande de votre part auprès de votre Entreprise.

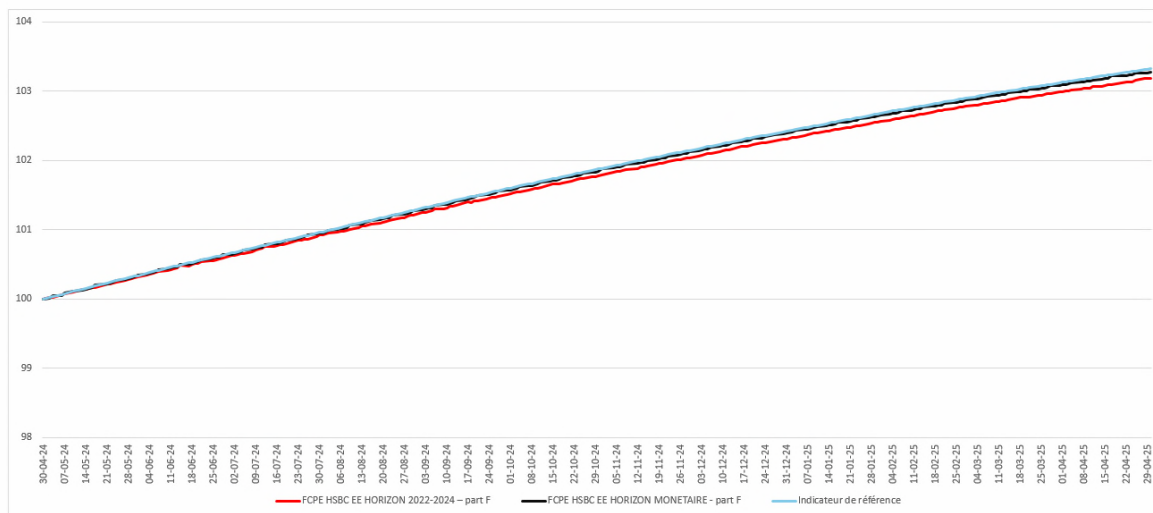
Les documents réglementaires ainsi que les documents périodiques du compartiment absorbant sont également disponibles, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Gregory TAILLARD
Directeur Général Délégué
HSBC Global Asset Management (France)

**Annexe 1 : Comparaison des performances passées sur 1 an glissant (du 30/04/24 au 30/04/25)
du Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 - part F et du Compartiment HSBC EE HORIZON
MONETAIRE – part F**

Evolution de la performance sur 1 an
Du 30/04/2024 au 30/04/2025



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Annexe 2 : Parité d'échange

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 – part F et le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE – part F n'ayant pas la même valeur de part, une parité d'échange devra être établie donnant le nombre de parts du compartiment absorbant auquel vous avez droit pour 1 part du compartiment absorbé.

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous un exemple chiffré qui prend pour hypothèse une opération de fusion effectuée sur la base des valeurs liquidatives des deux compartiments établies sur les cours du 16 juillet 2025.

EXEMPLE	HSBC EE HORIZON 2022-2024 part F Compartiment absorbé	HSBC EE HORIZON MONETAIRE part F Compartiment absorbant
Valeur de la part au 16/07/2025	11,839 €	10,2906 €
Parité d'échange	1 part	1,1504 part

* Valeur liquidative d'1 part du compartiment absorbé / Valeur liquidative d'1 part du compartiment absorbant
= 11,839 / 10,2906
= 1,1504

Le porteur de 1 part du Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 – part F reçoit 1 part et 1504 dix millièmes de part du Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE – part F.